

Les Ateliers Chantier d'Insertion

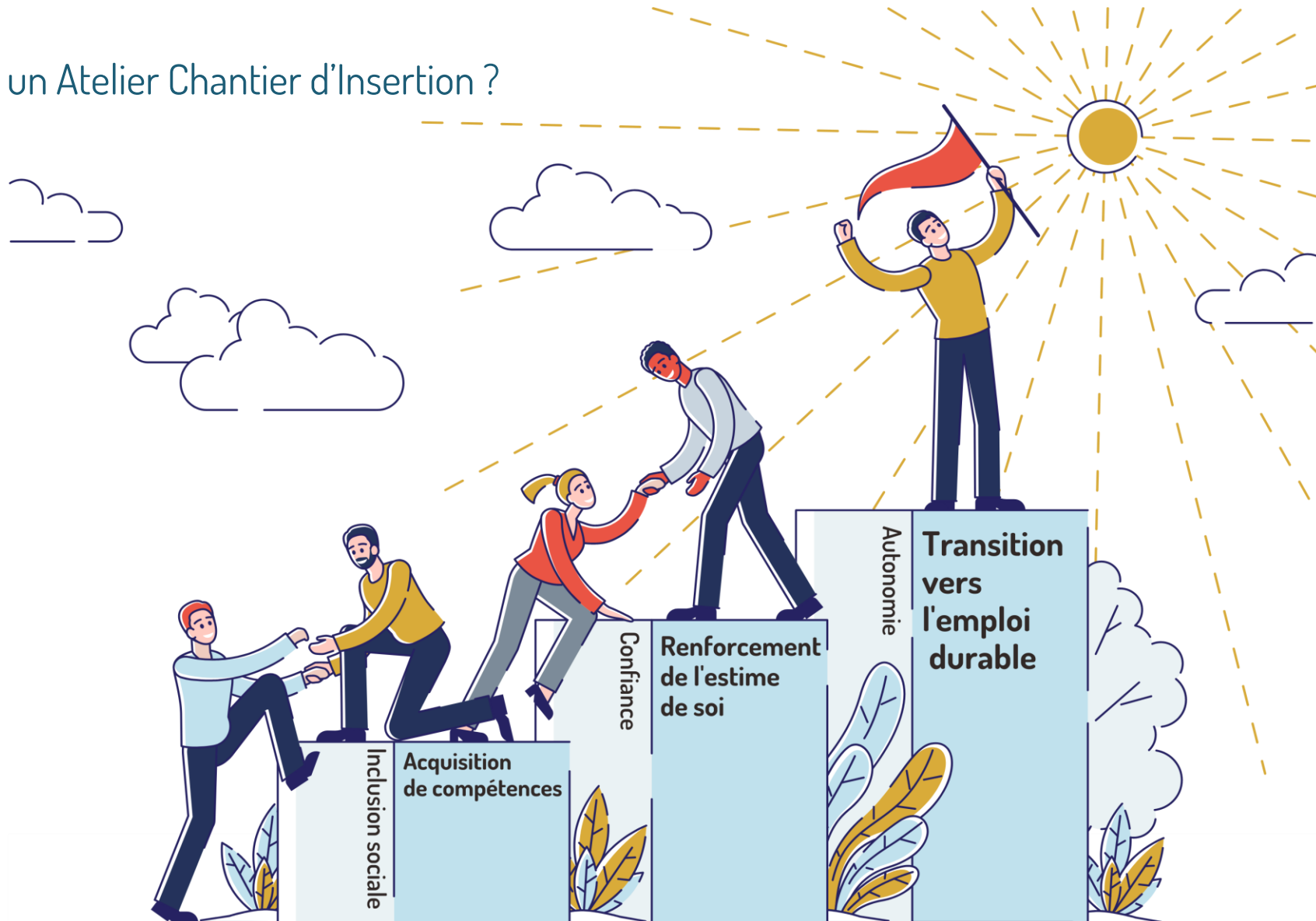


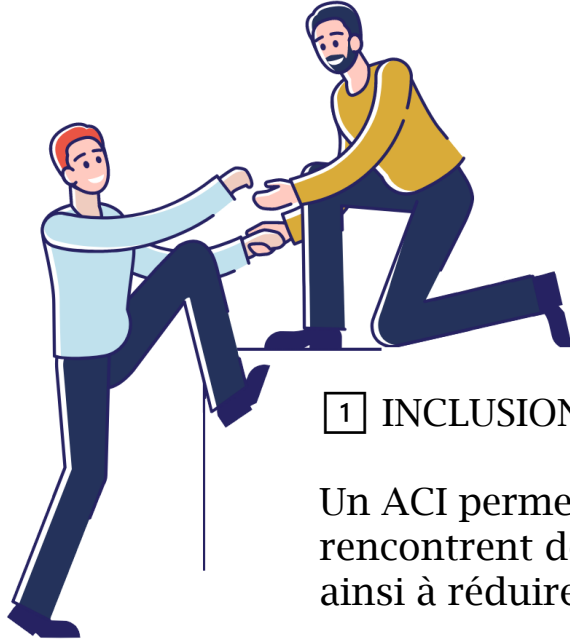
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
CC BY-NC-ND

Cette licence n'autorisant qu'à télécharger le support de présentation intitulé « Les ateliers Chantiers d'Insertion » sous le nom : PPT-ACI-METIERS-EMPLOI_CEBFC ; à le partager en créditant la Délégation Régionale de CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté, en ne pouvant modifier le support ou les diapositives, visuels et textes d'accompagnement de quelque façon que ce soit ni les utiliser à des fins commerciales.

- À quoi sert un Atelier Chantier d'Insertion ?
- Les objectifs d'un Atelier Chantier d'Insertion sur son territoire
- Que fait un(e) encadrant(e) technique pédagogique et social(e) ?
- Que fait un(e) accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) ?
- Que fait un(e) directrice(teur) ?
- Transition vers l'emploi durable

À quoi sert un Atelier Chantier d'Insertion ?





1 INCLUSION SOCIALE

Un ACI permet de favoriser l'inclusion en offrant des opportunités d'emploi à des personnes qui rencontrent des difficultés pour retrouver le marché du travail "traditionnel". Un ACI contribue ainsi à réduire les inégalités et à promouvoir la diversité au sein du marché du travail.

2 ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Un ACI offre un environnement propice à l'acquisition de compétences professionnelles et personnelles. Les personnes éloignées de l'emploi bénéficient de formations adaptées au "métier-support" de l'ACI et à leur projet professionnel.

3] CONFIANCE

Un ACI confie des tâches et des missions progressives. Une ACI contribue au renforcement de la confiance en soi des personnes éloignées de l'emploi. La confiance a un rôle clé dans leur motivation et leur engagement pour rechercher un emploi durable.

4] RENFORCEMENT DE L'ESTIME DE SOI

En offrant des opportunités de travail et de valorisation personnelle ; un ACI renforce l'estime de soi des personnes éloignées de l'emploi en encourageant la personne à identifier et à reconnaître ses forces, ses compétences et ses réalisations.

5] AUTONOMIE

Dans un ACI, l'encadrant(e) technique pédagogique et social(e) et l'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) encouragent à développer l'autonomie des personnes éloignées de l'emploi.



Les objectifs d'un Atelier Chantier d'Insertion sur son territoire ?

Faire acquérir des compétences professionnelles à des personnes hors du marché du travail d'un territoire

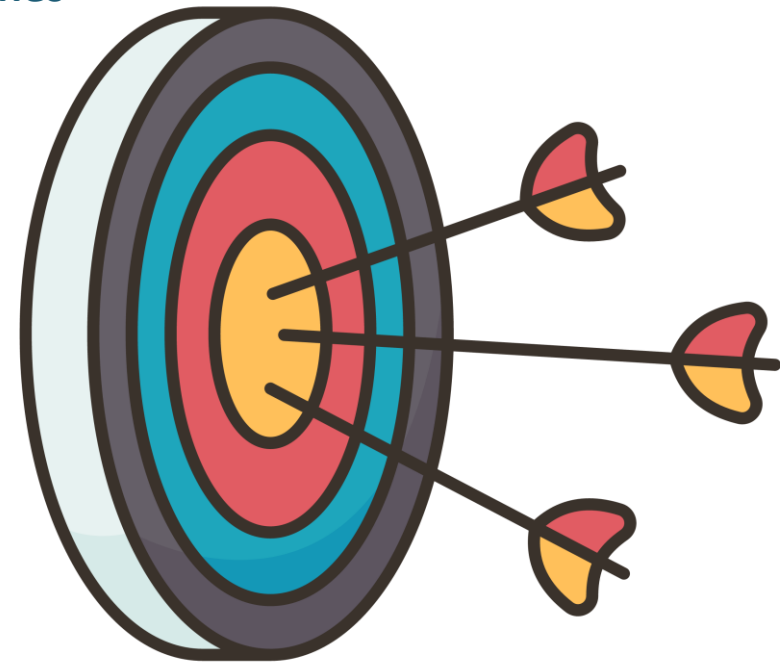
Renforcer l'autonomie et la confiance en soi de salarié intégré dans un parcours d'insertion

Favoriser l'inclusion sociale et financière

Développer des partenariats locaux

Accroître l'impact social et environnemental

Densifier le tissu associatif local



Que fait un(e) encadrant(e) technique pédagogique et social(e) ?



organise et encadre la production

assure la supervision et la formation technique des personnes en insertion dans leur domaine d'activité

met en œuvre les apprentissages avec une pédagogie adaptée aux difficultés des salariés en parcours d'insertion

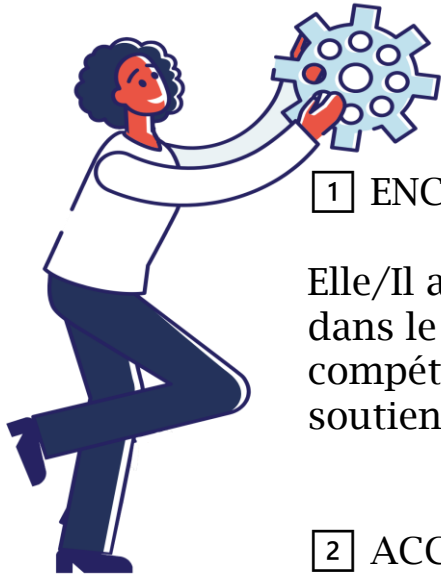
explique et fait appliquer les règles et les consignes

fait appliquer les aspects de prévention de la santé et de la sécurité au travail

coordonne et collabore avec les partenaires externes

est en binôme avec l'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le)





1 ENCADREMENT TECHNIQUE

Elle/Il assure la supervision et la formation technique des personnes en insertion dans le domaine d'activité de l'ACI. Elle/Il les guide dans l'apprentissage des compétences douces et transversales nécessaires à leur futur emploi et les soutient dans le développement de leur savoir-faire.

2 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLE

L'encadrant/e travaille individuellement avec chaque personne, en identifiant ses besoins, ses compétences et ses aspirations professionnels. Il établit un suivi personnalisé et met en place des actions pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle en lien avec l'accompagnatrice/teur socio-professionnel/le.

3 SUIVI ADMINISTRATIF

Elle/Il assure également le suivi administratif des personnes en insertion. Il participe à la rédaction des rapports d'activité, des bilans individuels et collectifs, et met à jour les données concernant l'évolution des parcours des personnes accompagnées en lien avec l'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le).

4 COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

L'encadrant/e est amené/e à collaborer avec les clients, les fournisseurs, les entreprises, les organismes de formation, et les acteurs sociaux. Il établit des liens avec ces acteurs pour favoriser l'accès des personnes en insertion à des opportunités d'emploi ou de formation.



Que fait un(e) accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) ?



assurer le diagnostic de la situation socio-professionnelle

définir des objectifs et les étapes du parcours d'insertion

mettre en œuvre et formaliser les étapes du parcours d'insertion défini avec l'encadrant(e) pédagogique et social(e)

contribuer à résoudre les difficultés des salariés en parcours d'insertion

coordonne et collabore avec les partenaires pour lever les freins à l'emploi

est en binôme avec l'encadrant(e) pédagogique et social(e)





1 ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC

L'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) commence par évaluer les besoins, les compétences et les difficultés de la personne qu'il accompagne. Elle/Il réalise un diagnostic de la situation socio-professionnelle, afin de mieux cerner les besoins, identifier les freins et l'accompagnement nécessaire pour le parcours d'insertion.

2 CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

Après avoir réalisé le diagnostic, elle/il aide la personne à définir son projet professionnel. Elle/Il identifie les domaines d'intérêt, les compétences à développer et élabore un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

3 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLE

L'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) collabore avec la personne pour l'aider à surmonter les obstacles et les freins à son futur emploi. Elle/Il soutient le moral, développe la confiance en soi et apporte des outils et des techniques pour favoriser l'autonomie et l'adaptation aux exigences professionnelles.

4] ORIENTATION ET RECHERCHE D'EMPLOI

Elle/Il guide la personne dans sa recherche d'emploi, en informant sur les différentes opportunités professionnelles du territoire, les métiers, les formations et accompagne dans la rédaction de CV, de lettres de motivation et prépare aux entretiens d'embauche.

5] APPUI À LA FORMATION

L'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) oriente vers des formations adaptées pour les métiers de l'ACI et pour la montée en compétence dans le cadre du projet professionnel de la personne. Elle/il aider à identifier les dispositifs de financement et les partenaires pour faciliter l'accès à la formation. L'accompagnateur(trice) socio-professionnel(le) est référent(e) pour la formation au sein de la structure auprès de l'OPCO et du salarié en parcours.



Que fait un(e) directrice(teur) ?

Fait le lien avec le Conseil d'Administration

Incarne le projet associatif, de territoire et d'insertion

Est responsable de la réalisation des objectifs

Fait respecter la réglementation en vigueur et les directives

Assure le contrôle budgétaire, social et la production

Gère les subventions, les aides et les fonds européen

Manage les équipes

Réagit aux imprévus et prend les décisions urgentes

Fait connaître et reconnaître sur son territoire sa structure



1] DIRECTION

Elle/Il développer une vision stratégique pour l'association et les activités de l'entreprise sociale. La/le directrice/teur représente auprès des institutionnels et des parties prenantes et promeut les intérêts de l'association. Elle/Il planifie, met en œuvre, supervise et évalue les projets en veillant à ce qu'ils soient alignés sur les objectifs, les valeurs et le projet associatif. La/le directrice/teur développe l'organisation et coordonne les métiers de l'Atelier Chantier d'Insertion.

2] GESTION FINANCIER ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS

La/le directrice/teur élaborer et superviser le budget de l'association, suit la trésorerie et rends des comptes aux Conseil d'Administration et aux institutionnels. Elle/Il identifie et sollicite des sources de financement (fonds européens, subventions, etc.) répond à des appels d'offres et construit des stratégies de mécénat, afin d'assurer la viabilité financière de l'Atelier Chantier d'Insertion.

3] ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Elle/Il implique et mobilise les membres de l'association (Présidents, CA, bénévoles) et les salariés permanents en mettant en place un système de gouvernance solide faisant la promotion d'une culture commune. La/le directrice/teur recrute, forme, supervise et évalue le personnel de l'association. Elle/Il améliore l'efficacité organisationnelle.

4] DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET REPRESENTATION

La/le directrice/teur établit et maintient des relations de collaboration avec d'autres organisations, institutionnels, entreprises et fournisseurs pour renforcer l'impact de l'Atelier Chantier d'Insertion. Elle/Il représente l'association auprès des décideurs politiques et de la société civile pour promouvoir les intérêts de l'association dans le cadre des politiques publiques d'emploi et des enjeux sociaux.



**Reconnaissance de ses forces
et ses réussites**

Estime de soi renforcer

Environnement positif

**Stabilisation et autonomie
financière**

Inclusion sociale



**La personne a eu une étape
préparatoire**

**Elle/il a eu une (nouvelle)
expérience professionnelle**

**La personne a retrouvé une
dynamique de travail**

**Elle/Il a acquis des références
professionnelles**

Les **ENTREPRISES**
SOCIALES **APPRENANTES**